

Trois cent cinquantième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 18 avril 2011 – 20h00.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
DANVILLE	M. Germain Ducharme, représentant
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Agent de développement loisirs	M. Steve Pelletier
Responsable des programmes de rénovation et inspection	Mme Hélène Ménard

Cinq (5) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet et maire de Danville.

La séance s'ouvre par la prière récitée par monsieur Jacques Hémond.

**2011-04-7565**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que modifié :

Ajout : Varia – Lettre de remerciements aux trois (3) agents de développement des MRC des Sources, du Granit et du Val Saint-François, URQ 2013.

Adoptée.

**2011-04-7566**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MARS 2011**

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyée par le conseiller Hugues Grimard

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

**INVITÉS**

Aucun invité.

## **DEMANDES DE CITOYENS**

Monsieur Gilles Messier demande s'il sera possible de se procurer du compost au site d'enfouissement cette année. Monsieur Jacques Hémond mentionne qu'il n'y aura pas de portes ouvertes au site d'enfouissement cette année.

Monsieur Claude Messier demande la raison du retrait à l'ordre du jour de la dernière séance du point portant sur la fermeture du site d'enfouissement. Monsieur Rachid El Idrissi mentionne d'une erreur dans l'ordre du jour.

Monsieur André Tessier informe les membres du conseil qu'il y a eu une séance d'information pour le projet de la piste d'entraînement de VTT et moto-cross où toute l'information a été donnée aux personnes présentes. Monsieur Tessier informe qu'une suggestion a été faite pour un projet-pilote qui profiterait à toute la MRC.

## **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

### **Calendrier des rencontres – avril et mai 2011**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et mai 2011 est remis aux membres du Conseil.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **LOISIRS**

#### **2011-04-7567**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CORRIDORS VERTS**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de négociation entre la MRC des Sources et la Corporation Les Corridors Verts pour l'élaboration d'une nouvelle entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources signe l'entente avec la Corporation Les Corridors Verts pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

QU'attendu que malgré la date de la signature de cette entente, la Corporation Les Corridors Verts aura droit au plein paiement prévu à cette entente.

QU'attendu que la Corporation Les Corridors Verts devra déposer son plan d'action avant le 1<sup>er</sup> juin 2011 pour recevoir les autres montants prévue à cette entente.

QUE monsieur Jacques Hémond, préfet, et monsieur Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer cette entente.

Adoptée.

#### **2011-04-7568**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CORRIDORS VERTS – REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SUIVI ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que par cette nouvelle entente, la MRC des Sources doit désigner une personne et son substitut pour représenter la MRC au sein du comité de suivi de la Corporation les Corridors Verts ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit désigner un représentant pour assister aux rencontres administratives de la Corporation Les Corridors Verts ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE monsieur Ghislain Drouin soit nommé pour représenter la MRC des Sources au comité de suivi de la Corporation les Corridors Verts, et que monsieur Steve Pelletier soit nommé substitut.

QUE monsieur Ghislain Drouin soit nommé pour représenter la MRC des Sources au Conseil d'administration de la Corporation les Corridors Verts, et que monsieur Rachid El Idrissi soit nommé substitut.

Adoptée.

### **QUÉBEC EN FORME**

**2011-04-7569**

#### **QUÉBEC EN FORME**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 mars 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-04-7570**

#### **QUÉBEC EN FORME**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100111 à 201100130 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 6 323,26 \$.

Adoptée.

### **AVENIR D'ENFANTS**

**2011-04-7571**

#### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-04-7572**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100059 à 201100078 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 3 340,85 \$.

Adoptée.

**PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

**CULTURE**

**2011-04-7573**

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

CONSIDÉRANT les démarches entamées en vue de conclure une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrit dans la continuité du cadre de mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la MRC des Sources pour un montant de 15 000 \$, conditionnellement à un montant d'appariement devant provenir d'une contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT que ce montant a été prévu au budget 2011 de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources adopte le plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2010-2011.

QUE le préfet de la MRC des Sources, monsieur Jacques Hémond, soit et est autorisé à signer la Convention entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et la Municipalité régionale de comté des Sources, pour la mise en œuvre du plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2010-2011.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI****MRC PAPINEAU, SAAQ VÉHICULES LOURDS**

La MRC ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**MRC DES BASQUES, LES LOIS AU QUÉBEC**

La MRC ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**MRC DES BASQUES, RÉOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS, ROUTES NUMÉROTÉES**

La MRC ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**2011-04-7574****MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, RÉGLEMENTATION DES HEURES D'OPÉRATION OU D'EXPLOITATION DES CARRIÈRES ET SABLIERES, APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 10-08-255 par la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant une demande d'appui pour la réglementation des heures d'opération ou d'exploitation des carrières et sablières en appui à la municipalité de Val-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui se lit comme suit :

*ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a adopté le règlement numéro 672-10 pour limiter les heures d'opération ou d'exploitation des carrières et sablières;*

*ATTENDU QUE ce règlement fut adopté en vertu des pouvoirs accordés par la loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c. C-47.1) aux fins d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de la population;*

*ATTENDU QUE ce règlement fut adopté afin d'éliminer des nuisances causées par l'absence de limites d'heures d'opération et d'exploitation des carrières et sablières;*

*ATTENDU QUE la réglementation provinciale applicable en l'espèce ne prévoit aucune disposition relativement aux heures d'opération et d'exploitation des carrières et sablières;*

*ATTENDU QUE ce Conseil considère que la problématique soulevée par le municipalité de Val-des-Monts excède ses limites administratives et considère que cette problématique affecte toutes les municipalités locales;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le maire Jean Lafrenière appuyé par le maire Stephan Harris

*ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie la démarche du Conseil municipal de Val-des-Monts visant à permettre aux municipalités d'adopter une réglementation limitant les heures d'opération ou d'exploitation des carrières et sablières et que cette réglementation prévale sur les dispositions applicables du règlement provincial sur les carrières et sablières (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.2).*

Adoptée.

**CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

## RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

### RURALITÉ

2011-04-7575

PACTE RURAL 2007-2014

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT l'article 4 (F) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources, le 27 février 2007, engageant la MRC à produire annuellement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, selon un modèle fourni par celle-ci, un rapport d'activités comprenant notamment les retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par l'agente de développement rural de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que ces retombées et les activités menées par l'agente de développement rural sont présentées dans le document *Rapport annuel d'activités du Pacte rural* selon le modèle préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ce rapport annuel d'activités contient des informations relatives à la reddition qualitative des démarches de mobilisation et d'animation du milieu; les bons coups, les contraintes et autres considérations de la mise en œuvre du Pacte rural, les agents de développement rural ainsi que la reddition quantitative et les actions concernant les groupes-cibles (familles, jeunes, aînés);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources approuve le *Rapport annuel d'activités du Pacte rural pour la MRC des Sources au 31 décembre 2010*, et que ce rapport soit transmis à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QU'il est opportun de réactiver, en collaboration avec les municipalités concernées, les points de presse concernant les projets acceptés dans le cadre du Pacte rural – volet local.

Adoptée.

2011-04-7576

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET: «Embellissement de la municipalité – phase 2»

PROMOTEUR: «Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor»  
(Projet 79-2011)

CONSIDÉRANT le projet 79-2011 : « **Embellissement phase 2** » présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Georges-de-Windsor, de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir des pots avec arrangements floraux, à installer la fleur emblématique aux entrées de la municipalité; à installer des haies brise-vent;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural est de **3 990 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **5 700 \$**;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor recommande, par sa résolution 2011-59 l'acceptation de ce projet à hauteur de **3 990 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie et l'environnement naturel et l'activité économique* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet découle du forum de 2008 et du plan directeur 2007-2014 de la municipalité où on identifie « la gestion et les actions écologiques tendant vers un environnement sain »;

CONSIDÉRANT que cette priorité a été reprise lors du forum de février 2011, soit « développer l'esthétisme au village par des arrangements floraux afin d'obtenir d'autres fleurons du Québec et inciter la population à l'importance de l'esthétisme »;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 79-2011 : «**Embellissement phase 2**» présenté par la **Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor** pour un montant maximum de **3 990 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 995 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 995 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 995 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 197 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % ( 798 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **2011-04-7577**

#### **PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

**PROJET: «Modules de jeux pour les enfants de 0-5 ans»**

**PROMOTEUR: «Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor»**

**(Projet 80-2011)**

CONSIDÉRANT le projet 80-2011 : « **Modules de jeux pour les enfants de 0-5 ans** » présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Georges-de-Windsor, de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir deux modules de jeux adaptés à la clientèle 18 mois – 5 ans qui seront installés dans le nouveau développement de la rue Marcotte, sur un terrain adjacent à la garderie;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural est de **39 180 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **55 975 \$**;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor recommande, par sa résolution 2011-75 l'acceptation de ce projet à hauteur de **39 180 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie et l'environnement naturel et l'activité économique* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet découle des forums 2008 et 2011 où, dans le dernier cas, la priorité des citoyens est « développer les infrastructures pour les enfants de 0-5 ans ainsi que développer une niche touristique pour cette clientèle de jeunes familles »;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 80-2011 : «**Modules de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans**» présenté par la **Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor** pour un montant maximum de **39 180 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (19 590 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (19 590 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (19 590 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (11 754 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (7 836 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **2011-04-7578**

#### **PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN**

#### **PROJET: «À l'ombre du clocher»**

#### **PROMOTEUR: «Municipalité de Saint-Adrien»**

#### **(Projet 81-2011)**

CONSIDÉRANT le projet 81-2011 : « **A l'ombre du clocher** » présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Adrien, de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à :

- créer deux aménagements en bacs de bois de différentes hauteurs, de chaque côté de l'escalier principal avec arbustes et annuels;
- aménager deux plates-bandes jonchant l'allée en façade de l'église où seront plantés rosiers, thuyas, vivaces et annuels;
- installer deux bancs d'église à l'intérieur des plates-bandes pour inviter les citoyens à profiter du lieu;
- installer deux panneaux d'accueil;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Adrien au Pacte rural est de **6 184 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **7 730 \$**;



CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adrien recommande, par sa résolution 201104-069 l'acceptation de ce projet à hauteur de **6 184 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources naturelles, physiques et humaines du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre l'action La qualité de l'environnement de l'orientation *Engagement envers la qualité de vie* du Plan directeur 2007-2014 de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 81-2011 : «**À l'ombre du clocher**» présenté par la **Municipalité de Saint-Adrien** pour un montant maximum de **6 184 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Adrien.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 092,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 092,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 092,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 855,20 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 236,80 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **2011-04-7579**

#### **PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Aménagement terrains mini et micro soccer site Cleveland»**

**PROMOTEUR: «Club de soccer Danville-Asbestos»**

**(Projet XXII-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXII-2011 : « **Aménagement terrains mini et micro soccer** » présenté par le Club de soccer Danville Asbestos dans le cadre du Pacte rural - volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager le terrain de soccer Cleveland afin de permettre son utilisation pour le micro et le mini soccer, notamment en y intégrant 4 abris, 12 mini-buts, clôture, nivellement du terrain;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Club de soccer Asbestos-Danville au Pacte rural est de **18 180 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **25 972 \$**;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Danville, d'Asbestos et de Wotton recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de **18 180 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations*, *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* et *Mise en valeur des ressources*

*naturelles, physiques et humaines du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint le champ d'intervention *Activités sociales culturelles et de loisirs* du Plan de développement social de la MRC des Sources de même que l'action *Favorise le développement du loisir et la pratique libre et organisée d'un sport facilement accessible à tous* du plan d'action du secteur Loisirs de la MRC.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet XXII-2011 : **«Aménagement terrains mini et micro soccer site Cleveland»** présenté par le **Club de soccer Danville-Asbestos** pour un montant maximum de **18 180 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (9 090 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (9 090 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (9 090 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (5 454 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (3 636 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2011-04-7580**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Amélioration des infrastructures culturelles»**

**PROMOTEUR: «Camp musical d'Asbestos»**

**(Projet XXIII-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXIII-2011 : **« Amélioration des infrastructures culturelles »** présenté par le Camp musical d'Asbestos dans le cadre du Pacte rural - volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à agrandir la salle Léo-Boucher afin d'y regrouper tous les services de la cafétéria, ce qui permettrait d'accueillir plus de 300 personnes (actuellement, maximum de 120) ainsi qu'à acquérir de nouveaux équipements de cafétéria moins énergivore;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Camp musical d'Asbestos au Pacte rural est de **50 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **899 762 \$**;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Asbestos, de Danville, de Saint-Adrien, de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et de Wotton recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de **50 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 6 *Soutenir l'émergence de l'industrie touristique autour de pôles majeurs dont le mont Ham, le site minier, le patrimoine bâti de Danville, le la Trois-Lacs en complémentarité avec les infrastructures existantes* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus particulièrement l'action 6.2 *Consolider les visions ou projets émergents déjà ciblés (village relais, site minier, Camp musical, étang Burbank)*, l'action 6.4 *Créer des liens entre les pôles majeurs pour favoriser et faciliter la promotion touristique*;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 7 *Promouvoir et soutenir les activités touristiques et culturelles ponctuelles existantes en complémentarité avec les infrastructures existantes*, plus particulièrement l'action 7.1 *Améliorer l'offre touristique et promouvoir les événements ponctuels*;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux orientations de la politique culturelle que le renforcement du pôle Trois-Lacs est inscrit dans le Plan de développement et de diversification;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC conditionnellement à ce que :

- le promoteur reçoive l'aide financière de 267 681 \$ demandé au Programme québécois d'infrastructures municipales;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 300 000 \$ demandé à Développement économique Canada;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 35 000 \$ demandé au Fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 47 081 \$ demandé au Centre local de développement des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet XXIII-2011 : **«Amélioration des infrastructures culturelles»** présenté par le **Camp musical d'Asbestos** pour un montant maximum de **50 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal, conditionnellement à ce que :

- le promoteur reçoive l'aide financière de 267 681 \$ demandé au Programme québécois d'infrastructures municipales;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 300 000 \$ demandé à Développement économique Canada;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 35 000 \$ demandé au Fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;
- le promoteur reçoive l'aide financière de 47 081 \$ demandé au Centre local de développement des Sources;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (25 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (25 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (25 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (15 000 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (10 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2011-04-7581**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Acquisition du Carmel»**

**PROMOTEUR: «Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel»  
(Projet XXIV-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXIV-2011 : « **revalorisation du Carmel** » présenté par le Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir le monastère des Carmélites de Danville (monastère, terrain, maison) afin de mettre en valeur l'héritage patrimonial, éducatif et spirituel de l'emplacement afin d'y développer un projet de service à la communauté offrant des activités socioculturelles et touristiques;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel au Pacte rural est de **10 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **60 000 \$**;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Danville, d'Asbestos et de Saint-Georges-de-Windsor recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 6 *Soutenir l'émergence de l'industrie touristique autour de pôles majeurs dont le mont Ham, le site minier, le patrimoine bâti de Danville, le la Trois-Lacs en complémentarité avec les infrastructures existantes* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 7 *Promouvoir et soutenir les activités touristiques et culturelles ponctuelles existantes en complémentarité avec les infrastructures existantes*, plus particulièrement l'action 7.1 *Améliorer l'offre touristique et promouvoir les événements ponctuels*;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une étude de pré faisabilité financière concernant le projet à y être mis en œuvre;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande au promoteur de déposer son projet au Pacte rural – volet local de Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet XXIV-2011 : «**Acquisition du Carmel**» présenté par le **Comité consultatif de revalorisation du Carmel** à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal;

Que la MRC des Sources invite le promoteur à réaliser une étude de faisabilité du projet avant de procéder à l'achat des infrastructures du Carmel;

Que la MRC des Sources invite le promoteur à déposer son projet d'acquisition au Pacte rural – volet local Danville.

Adoptée.

**2011-04-7582****PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL****PROJET: «Phase 2 : Évaluation de cueillette de champignons forestiers»****PROMOTEUR: «Cultur’Innove»****(Projet XXV-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXV-2011 : « **Phase 2 : Évaluation de cueillette de champignons forestiers** » présenté par Cultur’Innove dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à valider les résultats obtenus l’an passé où un inventaire des champignons forestiers comestibles a été réalisé dans la région afin d’avoir une idée plus réaliste des peuplements inventoriés;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Cultur’Innove au Pacte rural est de **19 153,25 \$** et qu’il s’agit d’un projet total de **28 073,25 \$**;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Camille, de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud recommandent par résolutions l’acceptation de ce projet à hauteur de **19 153,25 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l’axe 8 *Favoriser le développement de services commerciaux diversifiés adaptés aux spécificités des marchés et développer une offre locale qualitative et compétitive* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus spécifiquement l’action 8.1 *Encourager l’émergence d’un leadership commercial pour influencer l’amélioration de la promotion des commerces et des producteurs locaux* et l’action 8.2 *Soutenir la production locale et les organismes concernés*;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que la phase 1 du projet a été subventionné par le Pacte rural – volet supralocal à hauteur de 14 369 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l’analyse de la demande et qu’il ne recommande pas ce projet au Conseil de la MRC des Sources dans le volet supralocal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources n’accepte pas de financer le projet XXV-2011 : «**Phase 2 Évaluation de cueillette de champignons forestiers dans la MRC**» présenté par **Cultur’Innove** à même l’enveloppe Pacte rural - volet supralocal en raison de fonds insuffisants pour répondre à toutes les demandes.

Adoptée.

**2011-04-7583****PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL****PROJET: «Phase 2 : Développement du centre récréotouristique et mise en place du parc régional»****PROMOTEUR: «Développement du mont Ham Sud»****(Projet XXVI-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXVI-2011 : «**Phase 2 : Développement du centre récréotouristique et mise en place du parc régional**» présenté par Développement du mont Ham Sud dans le cadre du Pacte rural - volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir :

- 5 tentes prospectrices (tentes sur base de bois) avec équipements (poêles et cheminées, tables et chaises, lits);
- Panneaux solaires, abri pour bois de chauffage, tables à pique-nique pour les aires chalet;
- Caisse enregistreuse pour la rendre aux normes;
- Jeux de pétanque, de fer, balançoires et bancs;
- Panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT que les coûts de la caisse enregistreuse (6 000 \$) et ceux de panneaux de signalisation (600 \$) ne sont pas admissibles au Pacte rural;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Développement du mont Ham Sud au Pacte rural est de 66 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 95 100 \$, mais de 88 500 \$ si l'on y soustrait les dépenses non admissibles;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, d'Asbestos, de Danville, de Saint-Adrien, et de Wotton recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* ainsi que *Maintien d'un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 6 *Soutenir l'émergence de l'industrie touristique autour de pôles majeurs dont le mont Ham, le site minier, le patrimoine bâti de Danville, le la Trois-Lacs en complémentarité avec les infrastructures existantes* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus particulièrement l'action 6.1 *Voir au développement d'un produit d'appel autour du mont Ham*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC en y soustrayant les dépenses non admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet XXVI-2011 : «**Phase 2 : Développement du centre récréotouristique et mise en place du parc régional**» présenté par **Développement du mont Ham** pour un montant maximum de **60 900 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (30 450 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (30 450 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (30 450 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (18 270 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (12 180 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2011-04-7584**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Achat d'un terrain et construction d'un garage»**

**PROMOTEUR: «Club de motoneige Esquimaux  
(Projet XXVII-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXVII-2011 : «**Achat d'un terrain et construction d'un garage**» présenté par Club de motoneige Esquimaux dans le cadre du Pacte rural - volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir un terrain dans le secteur du parc industriel à Wotton et d'y construire un garage qui permettrait au Club d'avoir un endroit où entreposer ses équipements ainsi que les deux surfaçuses qui entretiennent l'ensemble des sentiers se trouvant sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Club de motoneige Esquimaux au Pacte rural est de 60 000 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 99 900 \$;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Wotton, Asbestos, Danville, Saint-Adrien, Saint-Joseph-de-Ham-Sud et Saint-Georges-de-Windsor recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 6 *Soutenir l'émergence de l'industrie touristique autour de pôles majeurs dont le mont Ham, le site minier, le patrimoine bâti de Danville, le la Trois-Lacs en complémentarité avec les infrastructures existantes* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus particulièrement l'action 6.4 *Créer des liens entre les pôles majeurs pour favoriser et faciliter la promotion touristique*;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC pour un maximum de 20 000 \$, conditionnellement à ce que le promoteur équilibre son montage financier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet XXVII-2011 : «**Achat d'un terrain et construction d'un garage**» présenté par **Club de motoneige Esquimaux** pour un montant maximum de **20 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal, conditionnellement à ce que le promoteur équilibre son montage financier;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (10 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (10 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (10 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 000 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2011-04-7585**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Activité de maillage**

**PROMOTEUR: «Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille»**

**(Projet XXVIII-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXVIII-2011 : « **Activité de maillage** » présenté par la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à tenir une journée de maillage entre la relève agricole, les agriculteurs et les représentants régionaux dans le cadre du Salon régional d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille au Pacte rural est de **2 500 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **3 400 \$**.

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Camille et de Saint-Adrien recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de **2 500 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* ainsi qu'à la *Promotion et au renouvellement des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 14 *Favoriser la relève organisationnelle en intervenant autant auprès des chefs d'entreprise que des personnes pouvant développer un potentiel de leader* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus spécifiquement l'action 14.2 *cibler les candidats potentiels à la relève et les former* et à l'action 14.3 *Maintenir le réseautage en ce domaine avec les autres intervenants de l'Estrie*;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il ne recommande pas ce projet au Conseil de la MRC des Sources dans le volet supralocal et qu'il invite le promoteur à déposer le projet dans le cadre du Pacte rural – volet local Saint-Camille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet XXVIII-2011 : «**Activité de maillage**» présenté par la **Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille** à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal et qu'il invite le promoteur à déposer son projet au Pacte rural – volet local Saint-Camille.

Adoptée.



**2011-04-7586**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Étude des modes de chauffage pour grands bâtiments »**

**PROMOTEUR: «Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille»**

**(Projet XXIX-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXIX-2011 : « **Étude des modes de chauffage pour grands bâtiments** » présenté par la Municipalité de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à réaliser une étude sur différentes formes d'énergie renouvelables afin de proposer une solution de chauffage/climatisation pour un grand bâtiment telle une église;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Camille au Pacte rural est de **15 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **22 200 \$**.

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Camille et de Saint-Adrien recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de **15 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 10 *Augmenter la capacité d'innovation et le développement technologique en créant, notamment, des liens avec le milieu de la recherche et de l'innovation* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus spécifiquement l'action 10.1 *Favoriser la diffusion des ressources et des programmes existants*.

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il ne recommande pas ce projet au Conseil de la MRC des Sources dans le volet supralocal et qu'il invite le promoteur à déposer le projet dans le cadre du Pacte rural – volet local Saint-Camille en raison de crédits insuffisants pour répondre à toutes les demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet XXIX-2011 : «**Études des modes de chauffage pour les grands bâtiments**» présenté par **la Municipalité de Saint-Camille** à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal en raison de fonds insuffisants pour répondre à toutes les demandes.  
Adoptée.

**2011-04-7587**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Vitrine minéralogique »**

**PROMOTEUR: «Ville d'Asbestos»**

**(Projet XXX-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXX-2011 : « **Vitrine minéralogique** » présenté par la Ville d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à réaliser une vitrine minéralogique en ajoutant à la collection du musée une présentation et des éléments d'interprétation afin de développer un attrait de qualité qui répond davantage aux standards du Chemin des Cantons;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Ville d'Asbestos au Pacte rural – volet supralocal est de 25 000 \$ et de 7 200 \$ au Pacte rural volet local – Asbestos et qu'il s'agit d'un projet total de 46 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor et la municipalité de Saint-Camille recommandent par résolution l'acceptation de ce projet à hauteur de 25 000 \$ dans le cadre du Pacte rural volet supralocal et de 7 200 \$ au Pacte rural volet local Asbestos;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 6 *Soutenir l'émergence de l'industrie touristique autour de pôles majeurs, dont le mont Ham, le site minier, le patrimoine bâti de Danville, le lac Trois-Lacs en complémentarité avec les infrastructures existantes*, ainsi que l'axe 7 *Promouvoir et soutenir les activités touristiques et culturelles ponctuelles existantes en complémentarité avec les infrastructures existantes* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il ne recommande pas ce projet au Conseil de la MRC des Sources dans le volet supralocal et qu'il invite le promoteur à déposer le projet dans le cadre du Pacte rural – volet local Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet XXX-2011 : «**Vitrine minéralogique**» présenté par **la Ville d'Asbestos** à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal et qu'elle invite le promoteur à présenter son projet au Pacte rural – volet local Asbestos.

Adoptée.

**2011-04-7588**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Réseautage Jeunes entrepreneurs »**

**PROMOTEUR: «La Relève»**

**(Projet XXXI-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXXI-2011 : « **Réseautage Jeunes entrepreneurs** » présenté par la coopérative La Relève dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher une ressource afin de permettre à l'organisme d'être un acteur important dans le réseautage des jeunes entrepreneurs de la MRC des Sources, devenant ainsi un canal diffusion et de mobilisation pour la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention La Relève au Pacte rural – volet supralocal est de 20 000 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 316 272 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'où émane le projet n'appuie pas le projet;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues au Pacte rural – volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il ne recommande pas ce projet au Conseil de la MRC des Sources dans le volet supralocal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet XXXI-2011 : **«Réseautage Jeunes entrepreneurs»** présenté par **la coopérative La Relève** à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal.

Adoptée.

**2011-04-7589**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**PROJET: «Embauche coordonnateur études-travail»**

**PROMOTEUR: «Carrefour jeunesse-emploi»**

**(Projet XXXII-2011)**

CONSIDÉRANT le projet XXII-2011 : **«Embauche d'un coordonnateur pour la conciliation études-travail»** présenté par le Carrefour jeunesse emploi dans le cadre du Pacte rural - volet supralocal de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher une ressource qui développer et mettra en œuvre un programme pour favoriser la conciliation études-travail pour les élèves fréquentant une école de la MRC des Sources afin d'augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves du territoire;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Carrefour jeunesse emploi au Pacte rural est de 13 700 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 133 700 \$;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Asbestos, de Saint-Adrien et de Saint-Georges-de-Windsor recommandent par résolutions l'acceptation de ce projet à hauteur de 13 700 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint l'axe 1 *Poser des gestes importants pour agir sur la Persévérance scolaire* du Plan de développement 2010-2012 de la MRC des Sources, plus particulièrement l'action 1.3 *Responsabiliser les entreprises face à la persévérance scolaire, notamment par la conciliation études-travail*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC pour un maximum de 13 700 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet XXXII-2011 : **«Embauche d'une ressource conciliation études-travail»** présenté par **le Carrefour jeunesse emploi** pour un montant maximum de **13 700 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6 850 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (6 850 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (6 850 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (4 110 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 740 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2011-04-7590**

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2011

MISE EN CANDIDATURE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU RANG 13 DE SAINT-CAMILLE DANS LA CATÉGORIE ORGANISME RURAL

CONSIDÉRANT que les Grands Prix de la ruralité visent à rendre hommage aux leaders du développement rural et à souligner les initiatives et les innovations liées à la mise en œuvre des pactes ruraux selon 5 catégories : Hommage, Mobilisation, Excellence pour l'innovation, Agent rural de l'année, Organisme rural de l'année;

CONSIDÉRANT que chaque mise en candidature doit être appuyée par une résolution de sa MRC;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité du rang 13 de Saint-Camille est une coopérative mise sur pied afin de penser le développement d'un territoire de 300 acres qui jouxte les rangs 13 et 14 de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité du rang 13 de Saint-Camille a mis en œuvre, avec l'aide du pacte rural, un groupe d'achat de produits d'alimentation saine et un réseau de télécommunication;

CONSIDÉRANT que la Coopérative a également mis en œuvre des actions dans les secteurs :

- économique (développement domiciliaire de 25 terrains et du groupe d'achat) ;
- environnemental (distribution d'arbres, maintien de l'intégrité écologique de la zone humide située à la tête de la rivière Nicolet, construction de maisons écologiques);
- social (réseau de télécommunication, comité de vie sociale, communications internes, participation bénévole à la vie de la communauté, etc.);

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité du rang 13 contribue à l'activité économique de Saint-Camille, de la MRC des Sources et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les membres de la Coopérative de solidarité du rang 13 participent intensément à la vie sociale de la région, qu'ils voient au maintien d'un environnement de qualité au sein même du territoire, qu'ils démontrent un leadership inspirant pour d'autres initiatives semblables;

CONSIDÉRANT que le marché public Mante du Carré a préparé son dossier de mise en candidature pour les Grands prix de la ruralité 2011, dans la catégorie « Organisme rural »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources soumette la candidature de la Coopérative de solidarité du rang 13 dans la catégorie « Organisme rural » aux Grands prix de la ruralité 2011.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-04-7591**  
**UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2011**  
**AUTORISATION D'Y ASSISTER**

CONSIDÉRANT l'événement Université rurale québécoise qui vise les trois objectifs suivants :

- Le croisement des savoirs des chercheurs et des acteurs;
- La mise en valeur des initiatives en développement rural;
- Une approche formative interactive de tous les où tous les conférenciers que les participants approchent;

CONSIDÉRANT que cet événement, auquel participent en moyenne 350 participants du Québec et d'autres pays, se tient sur un territoire différent aux deux ans depuis 1997;

CONSIDÉRANT que l'Université rurale québécoise constitue un lieu d'apprentissages et de réseautage, notamment avec les chercheurs en développement rural ainsi qu'avec les autres acteurs de développement, les élus et des citoyens intéressés par le développement de leur communauté;

CONSIDÉRANT l'édition 2011 de l'Université rurale québécoise qui se tient à Bonaventure du 12 au 16 septembre 2011, inclusivement;

CONSIDÉRANT que les organisations de développement de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources, dont la MRC des Sources, tout comme celles de la MRC du Haut-Saint-François et du Granit travaillent à accueillir l'édition 2013 de l'Université rurale québécoise depuis le mois de mai 2010;

CONSIDÉRANT la lettre d'acceptation du dossier de candidature présenté par la MRC des Sources et de ses partenaires pour accueillir l'édition 2013 de l'Université rurale québécoise en territoire estrien, plus particulièrement sur les territoires des MRC des Sources, du Haut-Saint-François et du Granit;

CONSIDÉRANT que la participation de ressources de la MRC des Sources à cet événement est nécessaire pour bien comprendre l'événement et pouvoir s'en inspirer lorsqu'elle accueillera l'édition 2013 sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
 Appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources autorise deux (2) de ses ressources à participer à l'édition 2011 de l'Université rurale québécoise du 12 au 16 septembre 2011, inclusivement, à Bonaventure;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 300 \$ /participant plus taxes applicables de même que les frais d'hébergement et de déplacement des deux (2) ressources à même le budget «rayonnement régional»

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**INTERNET HAUTE VITESSE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil que lors du dernier point de presse Les Sources en bref, le promoteur Barrett Xplore Inc. a annoncé que le déploiement du réseau WiMAX 4G est maintenant complété dans la MRC des Sources, mais également dans celle du Val-St-François, en Estrie. Ce sont les premières MRC du Québec à profiter pleinement de la couverture Xplornet WiMAX 4G.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

## **PARC RÉGIONAL DU MONT HAM**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil sur l'avancement des dossiers, notamment au niveau du Lac-à-la-truite et l'évaluation du terrain de camping du Mont Ham, l'envoi de la lettre à la ministre Normandeau pour les terres publiques, la lettre à Domtar, le dépôt du plan d'aménagement, l'étude de retombées économiques débutant en mai.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**2011-04-7592**

#### **RÈGLEMENT 2011-173, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 (EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE MARIA-GORETTI)**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage adopté par la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'adoption, à l'assemblée régulière du 14 mars 2011, du projet de règlement 2011-173 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116 (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » par le Conseil de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 6 avril 2011 d'une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le règlement numéro 2006-173 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116 (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » a été adopté et comprenant ce dernier;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que ce règlement numéro 2011-173 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-116 (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » vise à permettre les activités:

Résidentielle de toutes densités;  
Résidentielle saisonnière;  
Commerciale et de services reliés au tourisme (alimentation, hébergement, loisirs, etc.).

CONSIDÉRANT que ce règlement rejoint l'objectif du Schéma d'aménagement qui est de respecter les objectifs de développement des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné la Modification au règlement de zonage 2006-116 de la Ville d'Asbestos – (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » et juge qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources approuve le règlement « Modification au règlement de zonage 2006-116 de la Ville d'Asbestos – (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » de la Ville d'Asbestos.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro 352 à l'égard du règlement « Modification au règlement de zonage 2006-116 de la Ville

d'Asbestos – (emplacement de la chapelle Maria-Goretti) » de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2011-04-7593**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 50-99 – Règlement de zonage adopté par la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT l'adoption, à l'assemblée régulière du 4 avril 2011, du règlement 128-11 intitulé « Modification au règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 » par le Conseil de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 7 avril 2011 d'une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le règlement numéro 128-11 intitulé « Modification au règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 » a été adopté et comprenant ce dernier;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que ce règlement numéro 128-11 intitulé « Modification au règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 » vise à permettre davantage de densité résidentielle dans les zones mixtes (commerciale et résidentielle);

CONSIDÉRANT qu'une limite de densité à 6 logements (sauf si le zonage actuel le permet) est souhaitée par la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce règlement rejoint l'objectif du Schéma d'aménagement qui est de respecter les objectifs de développement des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Modification au règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 » et juge qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources approuve le règlement 128-11 modifiant le règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 ».

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro 353 à l'égard du règlement 128-11 modifiant le règlement de zonage 50-99 de la Municipalité de Wotton – Zones Ma-1, Mb-1, Mb-2, Mg-1 et Mg-2 ».

Adoptée.

**PROJET DE RÈGLEMENT 186-2011**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil de la réception de la résolution 2717-2011 de la Ville de Danville par laquelle elle demande à la MRC de surseoir aux démarches déjà entreprises dans le cadre du Projet de règlement numéro 186-2011 –

Modification au règlement numéro 80-98 schéma d'aménagement (affectation parcellaire).

#### **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

#### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

#### **POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil sur l'échéancier du Schéma de sécurité incendie. Une soirée de consultation publique aura lieu le mercredi 11 avril 2011, à 20h00, au 309 Chassé, Asbestos. Le schéma de sécurité incendie pourra être adopté par les municipalités dans la semaine du 6 juin et par la MRC le 20 juin 2011.

##### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil qu'une rencontre du Comité de sécurité publique se tiendra le 19 avril, à 9h00.

##### **2011-04-7594**

##### **DEMANDE A LA SQ – CADETS POLICIERS EN PÉRIODE ESTIVALE**

CONSIDÉRANT la problématique du vandalisme et méfaits publics présente sur le territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité publique considèrent que l'augmentation de la visibilité policière améliore le sentiment de sécurité et que le projet CADET permet de répondre à cette préoccupation à différents endroits (lieux publics, réseaux cyclables, événements spéciaux, etc.) du territoire de desserte de la SQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources demande aux autorités de la SQ la reconduction du projet CADET sur le territoire de la MRC des Sources pour l'été 2011, sous réserve d'une implication financière de la MRC.

Adoptée.

#### **ENVIRONNEMENT**

##### **2011-04-7595**

##### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

##### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 31 mars 2011 ;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2011  
soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-04-7596**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LES – LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MARS AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de  
la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201100007 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour  
un total de 27,45 \$.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Aucun sujet.

**EAU**

Aucun sujet.

**RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**DEMANDES DE CITOYENS**

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du  
Conseil sur divers sujets tels que la surveillance des travaux de décontamination  
des bâtiments de Magnola et la résolution de la ville de Danville à l'effet de  
sursoir au projet de règlement 186-2011 et l'impact de cette décision sur la  
réponse à venir du ministre, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de  
manière à satisfaire les attentes des citoyens.

**MRC FINANCES**

**MRC DES SOURCES**

**2011-04-7597**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de la MRC  
des Sources au 31 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2011  
soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-04-7598**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MARS AU 31 MARS 2011**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 2011000101 à 201100164 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 73 467,04 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

**DÉMISSION DE MADAME DANIELLE MIGNAULT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, annonce la démission de madame Danielle Mignault, secrétaire-trésorière adjointe, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**2011-04-7599**

**INTÉRIM DU POSTE DE COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT la démission de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 1<sup>er</sup> avril 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources nomme madame Caroline Poirier responsable de la comptabilité par intérim.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION**

**2011-04-7600**

**SADC, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU MILIEU RURAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que le siège occupé par monsieur Georges St-Louis, à titre de représentant du secteur MRC milieu rural vient à échéance le 13 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que la SADC doit élire un représentant du milieu rural pour les deux (2) prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources désigne monsieur Paul Latulippe, du milieu rural, pour la représenter au sein du Conseil d'administration de la SADC des Sources.

Adoptée.

**2011-04-7601**

**SADC, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU MILIEU URBAIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que le siège occupé par monsieur Bernard Laroche, à titre de représentant du secteur MRC milieu urbain vient à échéance le 13 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Laroche souhaite être reconduit dans sa fonction de représentant du milieu urbain au sein du Conseil d'administration de la SADC ;

CONSIDÉRANT que la SADC doit élire un représentant du milieu urbain pour les deux (2) prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources propose de reconduire monsieur Bernard Laroche, du milieu urbain, pour la représenter au sein du Conseil d'administration de la SADC des Sources

Adoptée.

**2011-04-7602**

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DU MAIRE D'ASBESTOS, VENDREDI 27 MAI 2010**

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfique du maire d'Asbestos le vendredi 27 mai 2011 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources.

QUE les coûts d'inscriptions soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

**2011-04-7603**

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON, SAMEDI 21 MAI 2010**

CONSIDÉRANT l'activité de la 2<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique de la municipalité de Wotton le samedi 21 mai 2011 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront versés pour les améliorations du Centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources.

QUE les coûts d'inscriptions soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

**2011-04-7604**

**APPUI AU PROJET SOIRÉE CABARET**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 22 mars 2011 par le Centre communautaire et culturel le Brin de Vie concernant une demande d'appui pour le projet Tournée Cabaret;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour but de permettre aux artistes de la relève d'avoir la chance de se produire sur une scène devant public et avoir droit à différentes formations avec des professionnels du milieu artistique;

CONSIDÉRANT que la 2<sup>e</sup> phase du projet serait présentée sous forme de Tournée Cabaret dans les différentes salles de spectacle de la MRC des Sources, de la MRC du Val St-François et de la MRC du Haut-St-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient le Centre communautaire et culturel le Brin de Vie pour la mise en œuvre de son projet Tournée Cabaret.

Adoptée.

**2011-04-7605**

**NOMINATION DE RENÉE AUDET DU CSSS AU CA DU CLD DES SOURCES**

**2011-03-7551**

**DOSSIER CLD/MRC**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SECTEUR DE LA SANTÉ, SIÈGE #7, AU C.A. DU CLD DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-7551 du conseil de la MRC des Sources par laquelle elle nomme le secteur de la santé, au siège #7 du conseil d'administration du CLD des Sources, représenté par le Centre de santé et de services sociaux des Sources pour remplacer le secteur jeunesse pour les deux (2) prochaines années (2011-2012 et 2012-2013) ;

CONSIDÉRANT la lettre acheminée au président du CSSS, monsieur Michel Drouin, dans laquelle il est suggéré de nommer madame Renée Audet pour représenter le secteur santé ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur le développement économique et régional, la MRC doit désigner les membres du conseil d'administration du CLD ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources nomme madame Renée Audet, représentant le Centre de santé et de services sociaux des Sources, secteur de la santé, au siège #7 du conseil d'administration du CLD des Sources, pour les deux (2) prochaines années (2011-2012 et 2012-2013).

Adoptée.

**2011-04-7606****MANDAT AUX REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA CORPORATION 309 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ BIOMASSE**

CONSIDÉRANT les bienfaits reconnus du chauffage à la biomasse qui est une énergie renouvelable et économique, avec une perspective de création d'emplois locaux et permettant la réduction des émissions CO<sub>2</sub>;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources dispose d'un potentiel d'approvisionnement forestier, 66% du territoire de la MRC des Sources est sous couvert forestier ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de la MRC des Sources, inscrite au plan de diversification et de développement, de réaliser une étude sur le potentiel du chauffage à la biomasse forestière ;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu qu'un investissement dans une chaudière à la biomasse forestière est maximisé lorsque la chaudière à remplacer est à la fin de sa vie utile ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources appuie le projet d'analyse de faisabilité d'une implantation d'une chaudière à biomasse forestière dans le bâtiment du 309 rue Chassé ;

QUE la MRC des Sources mandate ses représentants à la CORPORATION du 309 pour procéder à ce projet d'analyse et qu'une recherche de financement soit faite.

Adoptée.

**2011-04-7607****REMERCIEMENTS AU MINISTRE CLEMENT GIGNAC, A MONSIEUR MAURICE BERNIER DE LA CRÉE ET À MONSIEUR YVON VALLIÈRES – DOSSIER DE LA MINE JEFFREY ET FONDS DE DIVERSIFICATION**

CONSIDÉRANT l'annonce par le ministre Clément Gignac de l'accord de principe au projet de relance de la mine Jeffrey et à la création d'un fonds de 7,5 M\$ pour la diversification économique dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la collaboration de la CRÉ de l'Estrie pour l'importance qu'elle accorde au développement de l'industrie minière québécoise;

CONSIDÉRANT le dévouement de monsieur Yvon Vallières dans le dossier de relance de la Mine Jeffrey ainsi que tous les dossiers qu'il pilote pour notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon et appuyé à l'unanimité

QUE la MRC des Sources adresse des remerciements au ministre Clément Gignac, à monsieur Maurice Bernier de la CRÉ de l'Estrie et à monsieur Yvon Vallières député de Richmond dans le dossier de la Mine Jeffrey et le fonds de diversification économique dans la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

**TRANSPORT****TRANSPORT COLLECTIF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, dépose le rapport d'exploitation pour le mois de mars 2011.

**2011-04-7608****DÉMISSION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA MRC AU COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF ET DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de madame Nathalie Durocher comme représentante de la MRC des Sources au sein du comité du transport collectif ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de transport collectif à l'effet de demander aux municipalités de Saint-Adrien et Saint-Joseph-de-Ham-Sud de déléguer un représentant au comité de transport collectif, puisqu'un projet-pilote pour une desserte différente de ces deux (2) municipalités sera mis sur pied ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte la démission de madame Nathalie Durocher.

QUE la MRC des Sources accepte la recommandation du Comité de transport collectif et demande aux municipalités de Saint-Adrien et Saint-Joseph-de-Ham-Sud de déléguer un représentant au Comité de transport collectif.

Adoptée.

**VARIA****2011-04-7609****UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE ÉDITION 2013  
ACCEPTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

CONSIDÉRANT que le 14 avril 2011, le Comité directeur de l'Université rurale québécoise a accepté le dossier de candidature présenté par la MRC des Sources et ses partenaires en développement des territoires pour accueillir l'édition 2013 de l'événement en sol estrien du 9 au 13 septembre 2013 sur les territoires des MRC des Sources, du Granit et du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'orientation de l'Université rurale québécoise a accepté et approuvé sans réserve la proposition déposée par le Comité de candidature;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'orientation de l'Université rurale québécoise souligne « l'excellence du dossier de présentation »;

CONSIDÉRANT que madame Annie Charron, agente de développement rural de la MRC du Granit, que monsieur Jerry Espada, agent de développement rural du Centre local de développement du Haut-Saint-François, et que madame Jacynthe Bourget, agente de développement rural de la MRC des Sources ont été les pivots pour préparer le dossier de candidature qui a été présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une lettre de remerciements à madame Annie Charron, agente de développement rural de la MRC du Granit, à monsieur Jerry Espada, agent de développement rural du Centre local de développement du Haut-Saint-François, à madame Jacynthe Bourget, agente de développement rural de la MRC des Sources en guise d'appréciation de leur travail.

Adoptée.

**2010-04-7610**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité.

---

Jacques Hémond  
Préfet

---

Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier